APPLICATION DE LA GARANTIE TRAIN RÉMI CENTRE-VAL DE LOIRE

LIGNE CONCERNÉE :

Rémi ORLÉANS – ÉTAMPES – PARIS AUSTERLITZ

Suite aux difficultés de circulation du mois de novembre 2019, les voyageurs abonnés de la ligne Orléans - Étampes - Paris Austerlitz effectuant un parcours interne à la ligne sont éligibles à l'indemnisation Garantie Train Rémi.

ABONNÉS CONCERNÉS :

- Abonnement Elève Etudiant Apprenti mensuel
- Forfait mensuel
- Optiforfait
- Abonnement Rémi Zen mensuel ou annuel
- Abonnement Rémi Zen Multi mensuel
- Abonnement Rémi Zen Jeune mensuel ou annuel

RÉDUCTION COMMERCIALE :

30 % de la valeur du titre du mois de novembre 2019 sera déduit de votre abonnement du mois de janvier 2020 (période d'achat du 20 du mois M-1 au 19 du mois M) pour les abonnements mensuels calendaires.
Pour les abonnements ne couvrant pas la totalité du mois, l'indemnisation sera calculée au prorata du nombre de jours concernés.

Pour en bénéficier, il suffit de vous présenter avec le titre original du mois de novembre 2019 et sa photocopie au guichet d'une gare de la région Centre-Val de Loire et à Paris-Austerlitz.
Pour les clients titulaires d'un abonnement annuel, aucune démarche n'est à effectuer : la réduction commerciale sera automatiquement déduite du prélèvement du mois de février 2020.

Centre de Relation Clients : du lundi au samedi de 6h à 20h
0 800 83 59 23 Service & appel gratuits